



# Le Saint-Siège

---

## *NOTE EXPLICATIVE*

### **LETTRE de Benoît XVI aux catholiques chinois du 27 mai 2007**

Par la «Lettre aux Évêques, aux prêtres, aux personnes consacrées et aux fidèles laïcs de l'Église catholique en République Populaire de Chine», qui porte la date du dimanche de Pentecôte, le Pape Benoît XVI désire manifester son amour envers les catholiques présents en Chine et sa proximité avec eux. Il le fait sans aucun doute comme Successeur de Pierre et Pasteur universel de l'Église.

Dans le texte, apparaissent deux idées fondamentales: d'un côté, une profonde affection pour toute la communauté catholique en Chine et, d'un autre, une fidélité passionnée pour les grandes valeurs de la tradition catholique dans le domaine ecclésiologique; une passion donc pour la charité et pour la vérité. Le Pape rappelle les grandes lignes ecclésiologiques du Concile Vatican II et de la tradition catholique, mais en même temps il prend en considération des aspects particuliers de la vie de l'Église en Chine, les situant dans une large vision théologique.

#### **A – L'Église en Chine au cours des 50 dernières années**

La communauté catholique en Chine a vécu de manière intense les 50 dernières années, devant affronter un chemin difficile et douloureux qui, non seulement l'a marquée en profondeur, mais lui a aussi fait prendre des caractéristiques particulières, qui la singularise encore aujourd'hui.

La communauté catholique a souffert une première persécution dans les années 50, qui vit l'expulsion des Évêques et des missionnaires étrangers, l'emprisonnement de presque tous les ecclésiastiques chinois et des responsables des divers mouvements laïcs, la fermeture des églises et l'isolement des fidèles. À la fin des années 50, ont été alors créés des organismes d'État tels que le Bureau pour les Affaires religieuses et l'Association patriotique des Catholiques

en Chine, dans le but de guider et de «contrôler» toute activité religieuse. En 1958, eurent lieu les deux premières ordinations épiscopales sans mandat pontificales, donnant naissance à une longue série de gestes qui blessèrent profondément la communion ecclésiale.

Au cours de la décennie 1966-1976, la Révolution culturelle, qui s'effectuait dans tout le Pays, frappa violemment la communauté catholique, frappant aussi les Évêques, les prêtres et les fidèles laïcs qui s'étaient montrés les plus disposés envers les nouvelles orientations imposées par les Autorités gouvernementales.

Dans les années 80, avec les ouvertures promues par Deng Xiaoping, commença une période de tolérance religieuse avec quelques possibilités de mouvement et de dialogue, période qui permit la réouverture d'églises, de séminaires et de maisons religieuses, et une certaine reprise de la vie communautaire. Les informations qui parvenaient des communautés ecclésiales confirmaient que, une fois encore, le sang des martyrs avait été une semence de nouveaux chrétiens: la foi était restée vive dans les communautés, la majorité des catholiques avait donné un fervent témoignage de fidélité au Christ et à l'Église, les familles étaient devenues dans leur vie intérieure, le cœur de la transmission de la foi. Le nouveau climat ne manqua pas cependant de susciter différentes réactions au sein de la communauté catholique.

À ce sujet, le Pape rappelle que certains Pasteurs «ne voulant pas être soumis à un contrôle indu exercé sur la vie de l'Église et désireux de maintenir une pleine fidélité au Successeur de Pierre et à la doctrine catholique, se sont vus contraints de se faire consacrer clandestinement» pour assurer un service pastoral à leurs communautés (n. 8). En effet, – précise le Saint-Père – «La clandestinité ne rentre pas dans la normalité de la vie de l'Église, et l'histoire montre que Pasteurs et fidèles y ont recours uniquement avec le profond désir de maintenir intègre leur propre foi et de ne pas accepter d'ingérence d'organismes d'État dans ce qui touche l'intime de la vie de l'Église» (*ibid.*).

D'autres, surtout soucieux du bien des fidèles et regardant vers l'avenir, «ont consenti à recevoir l'ordination épiscopale sans mandat pontifical, mais, par la suite, ils ont demandé de pouvoir être accueillis dans la communion avec le Successeur de Pierre et avec leurs autres Frères dans l'Épiscopat» (*ibid.*). Considérant la complexité de la situation et désirant profondément favoriser le rétablissement de la pleine communion, le Pape a concédé à beaucoup d'entre eux «le plein et légitime exercice de la juridiction épiscopale».

Analysant attentivement la situation de l'Église en Chine, Benoît XVI est conscient du fait que la communauté souffre, en son sein, d'une situation de fortes oppositions dans lesquelles sont engagés fidèles et Pasteurs. Il met cependant en relief que cette situation douloureuse n'a pas été provoquée par des positions doctrinales diverses par quelle est le fruit du «rôle significatif rempli par des organismes qui ont été imposés comme les principaux responsables de la vie de la communauté catholique» (n. 7). Il s'agit d'organismes dont les finalités déclarées, en particulier

celle de mettre en œuvre les principes d'indépendance, d'autogouvernement et d'autogestion de l'Église, ne sont pas conciliables avec la doctrine catholique. Une telle interférence a donné lieu à des situations vraiment préoccupantes. De plus, les Évêques et les prêtres se sont vus très contrôlés et contraints dans l'exercice de leur charge pastorale.

Dans les années quatre-vingt-dix, de plusieurs côtés et avec une fréquence toujours plus grande, des Évêques et des prêtres se sont adressés à la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples et à la Secrétairerie d'État, dans le but de recevoir du Saint-Siège des indications précises sur la manière de se comporter face à certains problèmes de la vie ecclésiale en Chine. Beaucoup demandaient quelle attitude ils doivent adopter face au Gouvernement et aux organismes d'État mis à la tête de la vie de l'Église. D'autres requêtes concernaient des problèmes strictement sacramentels, tels que la possibilité de concélébrer avec des Évêques qui avaient été ordonnés sans mandat pontifical ou de recevoir les Sacrements de prêtres ordonnés pas ces Évêques. Enfin, certaines parties de la communauté catholique se trouvaient désorientées face à la légitimation de nombreux Évêques, qui avaient été consacrés illicitement.

Les lois sur l'enregistrement des lieux de culte et la demande de la part de l'État d'un certificat d'appartenance à l'Association Patriotique ont suscité des nouvelles tensions et des interrogations ultérieures.

Durant toutes ces années, le Pape Jean-Paul II a adressé, à plusieurs reprises, à l'Église qui est en Chine des messages et des appels qui invitaient tous les catholiques à l'unité et à la réconciliation. Les interventions du Saint-Père ont été bien accueillies, créant une passion pour l'unité, mais les tensions avec les Autorités et au sein de la communauté catholique ne se sont malheureusement pas apaisées.

Pour sa part, le Saint-Siège a donné des indications concernant les différentes problématiques, mais le temps passant et l'apparition de nouvelles situations toujours plus complexes exigeaient une considération nouvelle de toute la question, afin d'offrir une réponse la plus précise possible aux demandes et de faire connaître des orientations sûres pour l'activité pastorale au cours des années à venir.

## **B – Déroulement historique de la Lettre pontificale**

Les différentes problématiques qui semblaient marquer de plus près la vie de l'Église en Chine durant les dernières années ont été amplement et attentivement analysées par une Commission restreinte spéciale, composée de quelques sinologues et des personnes qui, dans la Curie romaine, suivent la situation de cette communauté. Lorsque, les 19-20 janvier 2007, le Pape Benoît XVI a décidé de convoquer une réunion qui a vu la participation de différents ecclésiastiques, aussi chinois, ladite commission s'est attachée à préparer un document dans le

but de favoriser un large débat sur différents points, de recueillir des indications pratiques de la part des participants et d'envisager certaines orientations possibles sur le plan théologique et pastoral pour la communauté catholique en Chine. Sa Sainteté, qui a participé avec bienveillance à la dernière session de ladite réunion, a entre autres choses décidé d'adresser une Lettre aux Évêques, aux prêtres, aux personnes consacrées et aux fidèles laïcs.

## C – Contenu de la Lettre

«Sans prétendre traiter tous les aspects des problèmes complexes que vous connaissez bien, écrit Benoît XVI aux catholiques chinois, je voudrais, par cette Lettre, vous présenter certaines orientations concernant la vie de l'Église et l'œuvre d'évangélisation en Chine, pour vous aider à découvrir ce qu'attend de vous le Seigneur et le Maître, Jésus Christ» (n. 2). Le Pape rappelle certains principes fondamentaux de l'ecclésiologie catholique pour éclairer les problématiques les plus importantes, conscient que l'éclairage de ces principes pourra aider à affronter les diverses questions et les aspects les plus concrets de la vie de la communauté catholique.

Manifestant sa joie profonde pour la fidélité dont les catholiques en Chine ont fait preuve au cours des cinquante dernières années, Benoît XVI affirme de nouveau la valeur inestimable de leurs souffrances et de la persécution subie à cause de l'Évangile, et il leur adresse à tous un fervent appel à l'unité et à la réconciliation. Conscient du fait que la pleine réconciliation «ne pourra pas s'accomplir du jour au lendemain», il rappelle qu'un tel chemin «est soutenu par l'exemple et la prière de nombreux 'témoins de la foi', qui ont souffert et qui ont pardonné, offrant leur vie pour l'avenir de l'Église catholique en Chine» (n. 6).

Dans ce contexte, résonne encore de manière valable la parole de Jésus «*Duc in altum*» (Lc 5, 4). C'est une parole qui «nous invite à faire mémoire avec gratitude du passé, à vivre avec passion le présent, à nous ouvrir avec confiance à l'avenir». De fait, en Chine comme dans le reste du monde, «l'Église est appelée à être témoin du Christ, à regarder en avant avec espérance et à se confronter – dans l'annonce de l'Évangile – aux nouveaux défis auxquels le Peuple chinois doit faire face» (n. 3). «Dans votre Pays aussi, rappelle le Pape, l'annonce du Christ crucifié et ressuscité sera possible dans la mesure où, en fidélité à l'Évangile, en communion avec le Successeur de l'Apôtre Pierre et avec l'Église universelle, vous saurez manifester les signes de l'amour et de l'unité» (*ibid.*)

Affrontant certaines problématiques parmi les plus urgentes qui se font jour dans les requêtes parvenues au Saint-Siège de la part d'Évêques et de prêtres, Benoît XVI donne des indications concernant la reconnaissance des ecclésiastiques de la communauté clandestine de la part des Autorités gouvernementales (cf. n. 7) et met particulièrement en relief le thème de l'Épiscopat chinois (cf. n. 8), avec une référence spéciale à la nomination des Évêques (cf. n. 9). De plus, les orientations pastorales que le Saint-Père donne à la communauté ont une signification particulière, soulignant en premier lieu la figure et la mission de l'Évêque dans la communauté

diocésaine: «Rien sans l'Évêque». Il donne en outre des indications pour la concélébration eucharistique et il invite à créer les organismes diocésains prévus par les normes canoniques. Il ne manque pas de donner des indications concernant la formation des prêtres et la vie de la famille.

En ce qui concerne les relations de la communauté catholique avec l'État, dans une tonalité sereine et respectueuse, Benoît XVI rappelle la doctrine catholique, proposée aussi de nouveau par le Concile Vatican II. Il exprime ensuite son souhait sincère que le dialogue entre le Saint-Siège et le Gouvernement puisse avancer, afin de pouvoir parvenir à un accord sur la nomination des Évêques, au plein exercice de la foi pour les catholiques, dans le respect d'une authentique liberté religieuse, et à la normalisation des relations entre le Saint-Siège et le Gouvernement de Pékin.

Enfin, le Pape révoque toutes les facultés et directives d'ordre pastoral, passées ou récentes, qui ont été concédées par le Saint-Siège à l'Église en Chine. Les nouvelles conditions de la situation de l'Église en Chine et les plus grandes possibilités de communication permettent désormais aux catholiques de suivre les normes canoniques générales et, si le cas se présente, de recourir au Siège apostolique. En tout cas, les principes doctrinaux qui inspiraient les facultés et directives auxquelles il est fait mention trouvent maintenant de nouvelles applications dans les directives contenues dans la présente Lettre (cf. n. 18).

#### **D - Tonalité et perspectives de la Lettre**

Benoît XVI, avec une inspiration spirituelle et un langage éminemment pastoral, s'adresse à toute l'Église qui est en Chine. Son intention n'est pas de créer des situations d'âpre confrontation avec des personnes ou des groupes particuliers: même s'il relève des éléments sur telle ou telle situation critique, le Pape le fait avec beaucoup de compréhension pour les aspects contingents et envers les personnes engagées, tout en rappelant les principes théologiques avec une extrême clarté. Le Pape désire inviter l'Église à une plus profonde fidélité à Jésus Christ et il rappelle à tous les catholiques chinois leur mission d'être des évangélistes dans le contexte actuel et concret de leur Pays. Le Saint-Père regarde avec respect et profonde sympathie l'histoire antique et récente du grand Peuple chinois, et il se dit, encore une fois, disposé au dialogue avec les Autorités chinoises, conscient que la normalisation de la vie de l'Église en Chine présuppose un dialogue franc, ouvert et constructif avec les Autorités. Comme avant lui son Prédécesseur Jean-Paul II, Benoît XVI est aussi fermement convaincu que cette normalisation offrira une contribution incomparable à la paix dans le monde, ajoutant ainsi une pièce irremplaçable dans la grande mosaïque de la convivialité pacifique entre les peuples.